

taine de corvette Pelle des Forges, qui représentait la France. Celui-ci, touché et ému d'une semblable marque de sympathie, ne put s'empêcher de rappeler parmi les liens qui l'unissaient à la Belgique, celui du baptême du feu reçu en octobre 1914, entre Melle et Quatrecht.

L'enquête prévue à la Première Journée des Amateurs a eu lieu, et pour faciliter le classement des opinions émises, les questions suivantes furent posées :

1^{re} Question : Que pensez-vous des radio-concerts belges ?

2^e Question : Désirez-vous le maintien de la situation actuelle ?

3^e Question : Estimez-vous équitable que rien de la taxe gouvernementale n'aille à l'organisation des émissions ?

4^e Question : Etes-vous partisan des émissions par l'Etat ?

5^e Question : Etes-vous partisan de la création d'une Société Nationale de Radio-Diffusion ?

6^e Question : Le monopole ?

7^e Question : Dans tous les cas, ne trouvez-vous pas que le Gouvernement devrait appeler quelques délégués des usagers à faire partie de l'organisme de direction de la radio-diffusion nationale ?

8^e Question : Avez-vous une autre solution intéressante à proposer ?

M. Haccour nous donne lecture d'un important rapport contenant, classées par ordre et par opinions les réponses reçues. Tout serait à citer de ce rapport, car, comme l'a fait remarquer le capitaine de corvette Pelle des Forges, la question de la radio-diffusion telle qu'elle a été traitée par l'U. R. C. B. intéresse d'autres pays, et, notamment, la France; nous vivons à une époque où la T. S. F. se transforme très rapidement, et où, à chaque instant, il nous faut adapter à nos besoins et à nos moyens nouveaux des solutions nouvelles.

Aussi, crois-je bien faire en donnant ici les conclusions de ce document :

“ Comme conclusion de notre enquête, nous pouvons déclarer que les amateurs belges de T. S. F. demandent la création d'une société nationale de radio-diffusion, dont le champ d'activité, beaucoup plus vaste que celui d'une société privée, servira l'intérêt général.

Les statuts de la société à mettre sur pied devraient être inspirés de ceux de la Société Nationale des Chemins de fer, de ceux des sociétés congolaises auxquelles participe l'Etat,